

RCS : LORIENT  
Code greffe : 5601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00353  
Numéro SIREN : 478 468 655  
Nom ou dénomination : NEOTEK

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2021 sous le numéro de dépôt B2021/007048

1

## BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		NEOTER S.A.S		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2				
Adresse de l'entreprise		85 rue Michel Marion 56850 CAUDAN		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET*		4 7 8 4 6 8 6 5 5 0 0 0 5 3		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Nct 3		
						Exercice N clos le. 3 1   1 2   2 0   2 1 0		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	31 632	AG	31 632		
		Fonds commercial (1)	AH	301 409	AI		301 409	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	203 298	AS	135 774	67 524	
		Autres immobilisations corporelles	AT	84 981	AU	65 490	19 491	
Immobilisations en cours		AV	36 780	AW		36 780		
Avances et acomptes		AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	827 658	CV		827 658		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	5 935	BI		5 935		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	1 491 693	BK		1 258 797		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	277 683	BU	114 128	163 555	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	77 980	BW		77 980		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	550 038	BY	10 386	539 652	
		Autres créances (3)	BZ	46 005	CA		46 005	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD	3 882 767	CE	6 720	3 876 047	
Disponibilités		CF	1 620 440	CG		1 620 440		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	38 386	CI		38 386		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	6 493 297	CK	131 234	6 362 064		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Écarts de conversion actif * (VI)	CN	764			764			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	7 985 754	IA	364 130	7 621 625		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(3) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	12 463		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Pour copie certifiée conforme  
Le Président

DocuSigned by:

Claude PALHAÉLO

7AFE368FE5DC47696

5 935

1 258 797

②

## BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		NEOTEK S.A.S		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/>	*
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1 420 840 .....)	DA				1 420 840	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB				840 160	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC					
	Réserve légale (3)	DD				142 084	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3) * ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF					
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG				1 467 943	
	Report à nouveau	DH					
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI				734 834	
	Subventions d'investissement	DJ					
	Provisions réglementées *	DK					
	<b>TOTAL (I)</b>	DL				4 605 861	
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM					
	Avances conditionnées	DN					
	<b>TOTAL (II)</b>	DO					
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP				159 478	
	Provisions pour charges	DQ					
	<b>TOTAL (III)</b>	DR				159 478	
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				391 846	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV				84 803	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				931 688	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX				821 594	
	Dettes fiscales et sociales	DY				539 684	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
	Autres dettes	EA				80 500	
Compte régul.	EB						
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC				2 850 115	
	Ecarts de conversion passif *	ED				6 171	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE				7 621 625	
<b>RENOIS</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB					
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC				
		Écart de réévaluation libre	ID				
		Réserve de réévaluation (1976)	IE				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF					
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				1 597 176		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				2 417		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
INCORP.										TOTAL I		1		2		3							
CORPORELLES										TOTAL II													
FINANCIERES										TOTAL III													
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)																							
Désignation de l'entreprise : NEOTEK S.A.S														Néant <input type="checkbox"/> *									
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9							
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		340 610		KE		KF					
Terrains												KG				KH		KI					
Constructions												KJ				KK		KL					
Sur sol propre										L9						KN		KO					
Sur sol d'autrui										M1						KP		KR					
Installations générales, agencements* et aménagements des constructions										Dont Composants M2						KQ		KR					
Installations techniques, matériel et outillage industriels										Dont Composants M3		KS		232 180		KT		KU		12 496			
Autres immobilisations corporelles												KV		29 614		KW		KX					
Installations générales, agencements, aménagements divers *												KY		19 770		KZ		LA					
Matériel de transport *												LB		83 149		LC		LD		1 612			
Matériel de bureau et mobilier informatique												LE				LF		LG					
Emballages récupérables et divers *												LH				LI		LJ		36 780			
Immobilisations corporelles en cours												LK				LL		LM					
Avances et acomptes												LN		364 712		LO		LP		50 888			
TOTAL III																							
Participations évaluées par mise en équivalence										8G				8M				8T					
Autres participations										8U		827 658		8V				8W					
Autres titres immobilisés										1P				1R				1S					
Prêts et autres immobilisations financières										1T		5 935		1U				1V					
TOTAL IV										LQ		833 593		LR				LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		1 538 915		ØH				ØJ		50 888			
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence							
INCORP.										TOTAL I		1		3		4							
CORPORELLES										TOTAL II													
FINANCIERES										TOTAL III													
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)																							
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7					
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		7 569		LW		333 041		1X	
Terrains												IP		LX				LY		LZ			
Constructions												IQ		MA				MB		MC			
Sur sol propre												IR		MD				ME		MF			
Sur sol d'autrui												IS		MG				MH		MI			
Inst. gales, agencés et am. des constructions												IT		MJ		41 377		MK		203 298		ML	
Autres immobilisations corporelles												IU		MM		5 641		MN		23 973		MO	
Inst. gales, agencés, aménagements divers												IV		MP				MQ		19 770		MR	
Matériel de transport												IW		MS		43 522		MT		41 239		MU	
Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier												IX		MV				MW				MX	
Emballages récupérables et divers*												MY		MZ				NA		36 780		NB	
Immobilisations corporelles en cours												NC		ND				NE				NF	
Avances et acomptes												NY		NG		90 541		NH		325 060		NI	
TOTAL III																							
Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7				ØW					
Autres participations										IØ		ØX		ØY		827 658		ØZ					
Autres titres immobilisés										I1		2B		2C				2D					
Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F		5 935		2G					
TOTAL IV										I3		NJ		NK		833 593		2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		98 110		ØL		1 491 693		ØM			

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2021

Exercice N clos le 3 1 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: NEOTEK S.A.S

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		NEOTEK S.A.S						Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles		PE 37 129		PF 2 072		PG 7 569		PH 31 632		
TOTAL I										
TOTAL II										
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions		PM		PN		PO		PQ		
Sur sol propre		PR		PS		PT		PU		
Sur sol d'autrui		PV		PW		PX		PY		
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PZ 132 710		QA 44 441		QB 41 377		QC 135 774		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD 19 356		QE 2 378		QF 5 641		QG 16 093		
Autres immobilisations corporelles		QH 8 254		QI 3 954		QJ 43 523		QK 12 208		
Inst. générales, agencements, aménagements divers		QL 72 263		QM 8 449		QN 90 541		QO 37 189		
Matériel de transport		QP		QR		QS		QT		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QU 232 584		QV 59 222		QW 98 110		QX 201 264		
Emballages récupérables et divers		QØ		QØP 61 294		QØQ 232 896		QØR		
TOTAL III										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)										
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N6		
TOTAL I										
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL II										
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. gales, agenc et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
Autres immobilisations corporelles	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
Inst. gales, agenc am. divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Matériel de transport	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
Mat. bureau et inform. mobilier	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Emballages récup. et divers										
TOTAL III										
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO			
TOTAL IV										
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		NEOTEK S.A.S		Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : NEOTEK S.A.S Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	5 935	UV		UW	5 935			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	12 463				12 463			
	Autres créances clients		UX	537 575		537 575					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 360		2 360					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 300		1 300					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	36 428		36 428				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	509		509				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 408		5 408					
	Charges constatées d'avance		VS	38 386		38 386					
	<b>TOTAUX</b>			VT	640 364	VU	621 966	VV	18 398		
RENVIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	391 846		70 595		321 251			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	84 803		84 803						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	821 594		821 594						
Personnel et comptes rattachés		8C	111 597		111 597						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	112 889		112 889						
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	200 310		200 310					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	94 359		94 359					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	20 528		20 528					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	80 500		80 500						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	1 918 427	VZ	1 597 176		321 251			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	35 081	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : <b>NEOTEK S.A.S</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122020			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	734 834	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	3 458	XE	4 999	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 541			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		XW	8 715	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	8 715	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ		XY		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	285 069	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
à long terme - imposées aux taux de 0 %							ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				WN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	6 368	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							<b>TOTAL I</b>	WR	1 039 985	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme							WV		
	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WH		
	- imposées au taux de 0 %							WP		
	- imposées au taux de 19 %							WW		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							XB		
	- imputées sur les déficits antérieurs							I6		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WZ		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							XA			
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										
Mesures d'inclination	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*									
	Majoration d'amortissement*									
	Avantissement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies -		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5
					Société investissements immobiliers cédées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)		PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	XG	5 358	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
							Y2			













III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	21 882
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	1 018 103		
	déficit (II moins I)			XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>	<b>BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>	<b>XN</b>	<b>1 018 103</b>	<b>XO</b>	

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD





Désignation de l'entreprise <u>NEOTEK S.A.S</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	103 249
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision SAV	8X	8 715	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		8 715	16 524
		▼	▼
		ligne WI	ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmntant du transfert).

**NEOTEK**

Société par actions simplifiée  
au capital de 1 420 840 euros  
Siège social : 535, rue Jacques Ange Gabriel  
56850 CAUDAN  
LORIENT R.C.S. 478 468 655

**PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**

**EN DATE DU 28 JUIN 2021**

Le 28 juin 2021, à 17 heures 30, au siège social de la Société,

La **Société « SEAFIN »**, Société par actions simplifiée au capital de 6 060 000 euros, dont le siège social est à CAUDAN (56850) – 535, rue Jacques Ange Gabriel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le n°751 811 779, représentée par Monsieur Claude PACHECO (Président SAS ASM&C), demeurant à CASCAIS, (2750-227), 81 Rua dos Pinheiros (Portugal),

Associée unique de la **Société « NEOTEK »**, Société par actions simplifiée au capital de 1 420 840 €, dont le siège social est à CAUDAN (56850) – 535, rue Jacques Ange Gabriel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 478 468 655 (la « **Société** »).

**I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

En sa qualité de Président de la Société, la « SAS ASM&C », a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

**II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- l'affectation des résultats de cet exercice et prélèvement sur les réserves,
- approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

**PREMIERE DÉCISION**

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 734 834 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associée unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 13 714 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

### **DEUXIEME DÉCISION**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice s'élevant à 734 834 euros et composé exclusivement du bénéfice de l'exercice, de la manière suivante :

- La totalité à titre de dividendes : 734 834 €

En outre, il est proposé par prélèvement exceptionnel sur les réserves de verser en supplément à titre de dividendes la somme de 1 315 166 euros.

Soit une distribution globale de dividendes de 2 050 000 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
22/05/2020 Distribution exceptionnelle	-	-	133 000 €
02/10/2019 Distribution exceptionnelle	-	-	250 000 €
31/12/2018	-	-	-
31/12/2017	-	-	250 000 €

### **TROISIEME DÉCISION**

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, l'associée unique approuve la convention qui s'est poursuivie au titre de l'exercice écoulé entre la Société et son Président non-associé, à savoir :

- Convention d'animation de groupe en date du 03 janvier 2011 conclu avec la Société ASM&C, modifiée par avenant du 30 juin 2012, et ce moyennant une charge comptabilisée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 de 305 920 € H.T pour la partie fixe et de 115 001 € H.T pour la partie variable.

Cette convention sera mentionnée au registre des décisions de l'associée unique.

DS  
CP

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la Loi.

Signé par voie électronique au sens de l'article 1367 du Code civil au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en œuvre par DocuSign®, garantissant le lien de chaque signature avec le présent procès-verbal conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

**Pour la SAS « SEAFIN »**  
Monsieur Claude PACHECO

DocuSigned by:  
  
7AFE368FEEDC47C...

## **NEOTEK**

Société par actions simplifiée  
au capital de 1 420 840 euros  
Siège social : 534, rue Jacques Ange Gabriel  
56850 CAUDAN  
LORIENT R.C.S. 478 468 655

### **RAPPORT DU PRESIDENT**

#### **SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Monsieur Claude PACHECO, en sa qualité de représentant de la Société ASM&C, Présidente de la Société « NEOTEK », a, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

#### **I – SITUATION, ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a réalisé les résultats ci-après :

- Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 6 307 117 euros contre 8 424 303 euros au titre de l'exercice précédent.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 6 460 939 euros, contre 8 538 220 euros au titre de l'exercice précédent.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 5 903 642 euros, contre 7 577 215 euros au titre de l'exercice précédent.
- Le résultat d'exploitation ressort à 557 296 euros, contre 961 005 euros au titre de l'exercice précédent.
- Compte tenu d'un résultat financier de -5 017 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 552 280 euros, contre 923 141 euros au titre de l'exercice précédent.
- Compte tenu de ces éléments et d'un résultat exceptionnel de 467 623 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 734 834 euros, contre 180 228 euros au titre de l'exercice précédent.
- Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 7 621 625 euros, contre 6 883 151 euros au titre de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a maintenu son chiffre d'affaires à un niveau tout à fait acceptable. Le bénéfice net, en hausse significative, a retrouvé un niveau équivalent à celui de l'exercice 2018.

 DS  
CP

## II - EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de préciser qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi, outre la crise sanitaire liée au COVID 19 qui se poursuit.

L'impact demeure limité. La mesure étatique de chômage partiel a été utilisée de manière peu significative par la Société durant cette crise, le recours au télétravail ayant été fortement privilégiée.

## III - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas effectué d'activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## IV - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La poursuite de nos actions commerciales, notamment à l'étranger, nous a permis de maintenir notre chiffre d'affaires et de parvenir à augmenter de manière significative le bénéfice net comptable de la Société.

Nous escomptons poursuivre notre développement sur l'exercice en cours.

Malgré le contexte sanitaire inédit et imprévisible du premier semestre 2020, nous escomptons pour l'exercice en cours maintenir un niveau d'affaires équivalent.

## V - FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société détient 92,50 % des titres de la Société « RTSYS ». Des managers sont entrés au capital de la Société à hauteur de 7,5 % par voie d'augmentation de capital.

Elle n'a pris ou cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

Au 31 décembre 2020, la rubrique « autres participations » de 827 658 € est composée exclusivement des titres de la société RTSYS, détenue à 92,5 %, dont les principales informations financières sont :

En euros	31.12.2019	31.12.2020	Variation
CA HT	3 833 087 €	4 960 650	29,41 %
Résultat net	137 257 €	426 407	210,66 %
Capitaux propres	3 435 728 €	3 985 427	16,00 %

## VI - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :





Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

### VIII - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice s'élevant à 734 834 euros et composé exclusivement du bénéfice de l'exercice, de la manière suivante :

- La totalité à titre de dividendes : 734 834 €

En outre, il est proposé par prélèvement exceptionnel sur les réserves de verser en supplément à titre de dividendes la somme de 1 315 166 euros.

Soit une distribution globale de dividendes de 2 050 000 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
22/05/2020 Distribution exceptionnelle	-	-	133 000 €
02/10/2019 Distribution exceptionnelle	-	-	250 000 €
31/12/2018	-	-	-
31/12/2017	-	-	250 000 €

### IX - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de globale de 13 714 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, à savoir : Taxe véhicule société : 1 541 €, amortissements excédentaires : 3 458 € et provisions et charges à payer non déductibles : 8 715 €.

### X - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce conclues entre le Président et la société au cours de l'exercice ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice sont portées à la connaissance de l'associé unique et mentionnées dans le registre des décisions :



- Convention d'animation de groupe en date du 03 janvier 2011 conclu avec la Société ASM&C, modifiée par avenant du 30 juin 2012, et ce moyennant une charge comptabilisée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 de 305 920 € H.T pour la partie fixe et de 115 001 € H.T pour la partie variable.

**Le Président**  
**Pour la SAS « ASM&C »**  
**Monsieur Claude PACHECO**

DocuSigned by:  
  
7AFE368FEEDC47C...